

QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FONCTIONNEMENT AVEC FOSSE TOUTES EAUX

I – LES EAUX USEES

Les eaux vannes (W.-C.) et les eaux ménagères (cuisine, salle de bains, lave-linge), sont dirigées dans la même fosse.

1.1 Les différents éléments de la filière et leur entretien

La fosse toutes eaux : elle ne peut collecter que des produits biodégradables :

- Eaux vannes (WC) et eaux ménagères (cuisine, salle de bains, lave-linge).
- Y sont à proscrire : les matières solides (plastiques, objets d'hygiène, lingettes, déchets de cuisine, etc.), les produits polluants (huile de vidange, peinture synthétique, produits chimiques : eau de javel, détergents, eaux de piscine, etc.)

Le préfiltre : C'est l'indicateur de fonctionnement, il est souvent intégré dans la fosse. Il assure la rétention des matières en suspension et la protection de l'épandage. Son entretien consiste en un lavage annuel et un changement éventuel du matériau filtrant (pouzzolane ou autre) au moment de la vidange du système de prétraitement.

Le bac dégraisseur : Il reçoit les eaux ménagères avant leur transit dans la fosse toutes eaux. Il retient les matières solides, les graisses et les huiles contenues dans les eaux ménagères (cuisine) de manière à éviter le colmatage des canalisations. La fréquence d'entretien est d'une à deux fois par an selon les conditions d'utilisation.

- Y sont à proscrire : les matières solides (plastiques, lingettes, déchets de cuisine, etc.), les produits polluants (huile de vidange, peinture synthétique, produits chimiques : eau de javel, détergents, eaux de piscine, etc.)

Les regards de répartition et de contrôle : une vérification des regards de contrôle en amont et aval de la zone de traitement des eaux usées (épandage, filtre à sable ou tertre d'infiltration) doit être effectuée afin de constater le bon écoulement des eaux et l'absence d'accumulation des boues.

La ventilation : Il convient de s'assurer de la non-obturation des ventilations (prises d'air Ø 100 mm minimum) pour éviter la corrosion des éléments en béton.

L'ensemble des couvercles (bac à graisse, fosse toutes eaux, regard de répartition et de contrôle) doit rester accessibles et il faut conserver leur accessibilité, pour l'entretien de la filière et les visites du SPANC.

Pour avoir un bon fonctionnement du système, la circulation et le stationnement de véhicules sont à proscrire sur l'ensemble de la filière.

Toute pose de revêtement (enrobé, bitume, goudron, gravier, pavés, etc.) sur la surface d'épandage de votre assainissement non collectif est interdite.

Pour préserver les drains, une distance suffisante (3 m minimum) pour la plantation des arbres et autres plantations doit être respectée. Il est seulement recommandé d'engazonner la surface du système de traitement.

1.2 Les vidanges

Les vidanges des boues et de matières flottantes sont effectuées aussi souvent que nécessaire, pour une fosse toutes eaux par une entreprise ou un organisme agréé. Un certificat doit être délivré par l'entreprise précisant plusieurs informations dont : le lieu de traitement des matières de vidange et le volume vidangé. Ce justificatif sera conservé et présenté au contrôleur lors de la visite du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

II – LES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales doivent être évacuées par un puisard spécifique ou une cuve pour récupération. En aucun cas elles ne doivent transiter par les éléments de la filière d'assainissement non collectif.

Toutes modifications d'installation ou projets d'aménagements intérieurs ou extérieurs doivent obtenir l'autorisation du SPANC.

Le SPANC reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au **02.98.98.87.02**

Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC)

CS 26004 – 29107 QUIMPER CEDEX – 02.98.98.87.02

spanc@quimper.bzh